



Ville de MARCK

SEANCE

09 JUIN 2023

OBJET :

MARCHÉS PUBLICS

AUTORISATION DE
LANCEMENT DE LA
CONSULTATION ET DE
SIGNATURE

MARCHÉ DE SERVICES
RELATIF À
L'EXPLOITATION DES
ÉQUIPEMENTS ET
INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE, D'EAU
CHAUDE SANITAIRE,
DE VENTILATION ET
DE CLIMATISATION
DES BÂTIMENTS

2023-06-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, LEDET Jean-Paul.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie

(Pouvoir Véronique DUMONT)

PILLE Robert

(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

LAVIEVILLE Marie-Lyne

(Pouvoir Dimitri LOUVET)

JOSSIEN Claude

(Pouvoir Fabrice MARTIN)

VANDEWALLE Julie

(Pouvoir Sabrina MERCIER)

DESORT Annie

(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)

FUZELIER Patrick

(Pouvoir Evelyne FIOLET)

HUGOT Léa

(Pouvoir Quentin WILLAUME)

BUTEZ Philippe

(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)

BOUCHEL William

(Pouvoir Jean-Paul LEDET)

BOUCHEL Céline

PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Madame le Maire indique à l'assemblée que le marché public actuel pour l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville de Marck arrive à échéance le 31 Août 2023.

Ces besoins étant récurrents, il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de marché public.

Le bureau d'études IOTHERM MANERGY a été désigné, par le biais d'une consultation sur devis, pour assister la commune dans la passation de cette procédure.



Publié le :

Notifié le :

15/06/23

Les prescriptions techniques du nouveau marché entrent dans le périmètre des prestations P1 (fourniture du combustible), P2 (conduite et petit entretien des installations), et P3 (garantie totale des installations).

Le nouveau marché comprendra également les installations de climatisation.

L'estimation de ce futur marché étant fixée à 242 000 € HT par an, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2 et R2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

La durée du marché sera de 5 ans, conformément aux prescriptions en vigueur s'agissant de ce type de prestations.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-2 et R2161-2 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de lancer une nouvelle procédure de marché public pour satisfaire les besoins d'exploitation des équipements et installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux de la ville de Marck ;

Considérant l'estimation annuelle de 242 000€ HT du marché et l'obligation légale de fixer un montant maximum de commandes dans ce type de procédure ;

Considérant l'obligation réglementaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE madame le Maire à lancer la consultation relative à l'exploitation des équipements et installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments de la commune de Marck par le biais d'un appel d'offres ouvert sur une durée de cinq ans ;

DECIDE que le montant annuel maximal de commandes est fixé à 300 000 € HT ;

AUTORISE madame le Maire à signer les pièces de marché avec le prestataire retenu et tout acte intervenant en cours d'exécution de marché.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230609-2023-06-05-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023



Publié le : 15/06/23
Notifié le :

